

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le mardi 2 juillet 2024 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard  
Patrick Godin  
Jacques Desrosiers

Julie L'Homme  
Sylvain Boisselle

Est absent:  
Patrick Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19h30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

109-07-24

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**1 – Ouverture de la séance**

**2 – Adoption de l'ordre du jour**

**3 – Adoption des procès-verbaux**

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024

**4 – Période de questions**

**5 – Administration**

5.1 - Approbation des comptes à payer

5.2 - Rapport du maire

5.3 - Rapport des délégués aux comités

5.4 - Correspondance

**6 – Législation**

6.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 395-2023-02 modifiant le règlement numéro 395-2023 sur les permis et certificats

**7 – Service des travaux publics**

7.1 - Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volets Redressement et Accélération – rang Saint-Yves

7.2 - Octroi d'un contrat pour l'abattage de trois arbres - chemin de la Traverse

**8 – Service d'urbanisme**

**9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles**

9.1 - Fermeture du bureau municipal pour la période des vacances

9.2 - Opération Nez rouge Sorel-Tracy - 35<sup>e</sup> édition

9.3 - Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu - Demande d'autorisation

9.4 - Octroi d'un contrat pour les travaux électriques au parc du Carré Royal

9.5 - Adoption du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2023

**10 – Analyse des demandes d'appui reçues**

**11 – Varia**

**12 – Période de questions**

**13 – Levée de la séance**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

110-07-24

#### **3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 3 juin 2024, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance.

### **5 - ADMINISTRATION**

111-07-24

#### **5.1 - Approbation des comptes à payer**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2024 au montant de 136 342,25\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2024 au montant de 136 342,25\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

#### **5.2 - Rapport du maire**

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de juin.

#### **5.3 - Rapport des délégués aux comités**

Madame la conseillère, Marie-Soleil Beauregard, déléguée au Comité des Loisirs, fait un compte-rendu de la rencontre dont elle a participé.

Madame la conseillère, Julie L'Homme, déléguée au comité du CDTC, fait rapport verbal de la rencontre dont elle a participé.

## 5.4 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 2 juillet 2024).

## 6 - LÉGISLATION

### 6.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 395-2023-02 modifiant le règlement numéro 395-2023 sur les permis et certificats

Le conseiller Sylvain Boisselle donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 395-2023-02 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 395-2023.

Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du Conseil séance tenante.

## 7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

112-07-24

### 7.1 - Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volets Redressement et Accélération – rang Saint-Yves

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que la chargée de projet de la municipalité, Mme Karine Lussier, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

Pour ces motifs,  
Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard  
Et unanimement résolu et adopté

Que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

113-07-24

## **7.2 - Octroi d'un contrat pour l'abattage de trois arbres - chemin de la Traverse**

Considérant que des travaux d'abattage sont nécessaires au chemin de la Traverse;

Considérant la soumission de *Services d'Arbres de La Sablonnière inc.*, numéro 20240610-2 datée du 10 juin 2024;

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

D'octroyer le contrat pour les travaux d'abattage au chemin de la Traverse à la compagnie *Services d'Arbres de La Sablonnière inc.* au montant de 3 200\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **8 - SERVICE D'URBANISME**

### **9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

114-07-24

#### **9.1 - Fermeture du bureau municipal pour la période des vacances**

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

Que le bureau municipal soit fermé du 22 juillet au 2 août 2024 inclusivement pour la période des vacances. Cette période de fermeture sera publiée dans le bulletin municipal, édition du mois de juillet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

115-07-24

#### **9.2 - Opération Nez rouge Sorel-Tracy - 35<sup>e</sup> édition**

Il est proposé par Marie-Soleil Beaugard  
Appuyée par Patrick Godin  
Et résolu

Que ce Conseil autorise un montant de 200 \$ à Opération Nez rouge Sorel-Tracy dans le cadre de son 35<sup>e</sup> anniversaire. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70194-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

116-07-24

#### **9.3 - Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu - Demande d'autorisation**

Considérant la demande du Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu datée du 10 juin 2024 visant le renouvellement du droit de passage pour ces routes:

- traverser le rang Saint-Thomas entre les numéros civiques 170 et 200;
- traverser le rang Thiersant (sud) entre les numéros civiques 564 et 590;
- traverser le rang Thiersant (nord) entre les numéros civiques 280 et 320;
- traverser le chemin du Pont (Saint-Marcel)

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu devra obtenir auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable les autorisations requises sur les routes sous sa juridiction;

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu s'engage à installer la signalisation adéquate sur les sentiers;

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu respecte la distance minimale de 100 mètres entre les sentiers et les habitations, règle établie par le

ministère des Transports et de la Mobilité durable et de la Fédération Québécoise des Clubs Quads;

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

D'autoriser le Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu à traverser les rangs sous la responsabilité de la municipalité aux endroits mentionnés dans la demande et d'y installer la signalisation requise.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents

**117-07-24**

#### **9.4 - Octroi d'un contrat pour les travaux électriques au parc du Carré Royal**

Considérant que des travaux électriques sont nécessaires à la Halle du parc Carré Royal;

Considérant que le parc appartient aux deux Municipalités;

Considérant qu'une demande d'aide financière conjointe a été déposée et approuvée par la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du Fond Régions et Ruralité (FRR) pour ce projet;

Considérant que la Municipalité a demandé des prix à trois (3) entrepreneurs pour effectuer les travaux électriques;

Considérant que la soumission présentée par *Gimatech* est la plus basse conforme;

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

D'octroyer le contrat pour effectuer les travaux électriques à *Gimatech* au montant de 21 902,50\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 23-08002-000.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**118-07-24**

#### **9.5 - Adoption du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2023**

Considérant que la directrice générale a remis aux membres du conseil municipal une copie du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2023 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2023;

En conséquence  
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard  
Appuyée par Sylvain Boisselle  
Et résolu

Que le conseil accepte le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

#### **10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

#### **11 - VARIA**

#### **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance.

119-07-24

### 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Marie-Soleil Beauregard et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h13.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière